



Convocation devant le delegué du procureur

Par Visiteur

Bonjour j ai ete auditionné par la gendarmerie suite a une plainte déposée par mon ex-épouse pour coups j ai explique au gendarme que je ne l ai, pas frappe mais seulement averti D arreter les insultes qu elle m adresse suite a une nouvelle insulte a ce moment la. j ai reconnu avoir dit Tu vois il n y a personne je pourrai t en mettre une pour toutes tes insultes mais tu n en vaux pas la peine la dessus je m apprete en rentre chez moi et la sentant derriere moi elle me disant viens cette fois c 'est pas une mais dix cotes que je vais te casser (il y a qq temps j ai eu 10jrs dITT suite a ses coups). J ai appelé dans la rue a l aide au secours J ai repousse ses attaques avec mes mains et lui neutralisant finalement les poignées. . Mon voisin alerté par mes demandes d aide est sorti et tout est rentre dans l'ordre Qq jours apres je suis convoque a la gendarmerie et me vois confie une convocation devant le délégué du procureur. J ai une attestation de mon voisin Comment va ce passer cette entrevue devant le délégué, que puis je faire car j ai quand meme insiste devant le gendarme que je demandais de l aide et que jamais je ne l avais frappé (mon voisin a constate qu'a l avant bras droit je portais deux griffures saignantes Même durant les pires circonstances de notre divorce cela aussi je l ai signe au gendarme et lui ai fait lire les circonstances (Violence injure raciste)pour lesquelles le juge m avait accorde le divorce aux torts exclusifs de mon epouse)Tres cordialement

Par Visiteur

Cher monsieur,

la gendarmerie suite a une plainte déposée par mon ex-épouse pour coups j ai explique au gendarme que je ne l ai, pas frappe mais seulement averti D arreter les insultes qu elle m adresse suite a une nouvelle insulte a ce moment la. j ai reconnu avoir dit Tu vois il n y a personne je pourrai t en mettre une pour toutes tes insultes mais tu n en vaux pas la peine la dessus je m apprete en rentre chez moi et la sentant derriere moi elle me disant viens cette fois c 'est pas une mais dix cotes que je vais te casser (il y a qq temps j ai eu 10jrs dITT suite a ses coups). J ai appelé dans la rue a l aide au secours J ai repousse ses attaques avec mes mains et lui neutralisant finalement les poignées. . Mon voisin alerté par mes demandes d aide est sorti et tout est rentre dans l'ordre Qq jours apres je suis convoque a la gendarmerie et me vois confie une convocation devant le délégué du procureur. J ai une attestation de mon voisin Comment va ce passer cette entrevue devant le délégué, que puis je faire car j ai quand meme insiste devant le gendarme que je demandais de l aide et que jamais je ne l avais frappé (mon voisin a constate qu'a l avant bras droit je portais deux griffures saignantes Même durant les pires circonstances de notre divorce cela aussi je l ai signe au gendarme et lui ai fait lire les circonstances (Violence injure raciste)pour lesquelles le juge m avait accorde le divorce aux torts exclusifs de mon epouse)

Avez-vous un certificat médical constatant vos blessures? Et votre ex femme? Que vous ont dit les gendarmes?

Très cordialement,

Je reste à votre entière disposition.

Par Visiteur

Bonjour Mon ex epouse a un certificat avec arret de 6 jours j ai eplique au gendarme que c est elle qui m a suivi apres lui, avoir dit d arreter de m insulter (suite a une nouvelle insulte prononcee ce jour là) et lui ai fait remarquer que pour toutes ses insultes je pourrais lui en mettre une mais que je ne le ferais pas car elle n en vaut pas la peine alors que j effectuais les qq metres pour rentrer chez moi je l ai attendu derriere moi me dire viens cette fois c est dix cote que je vais te casser (j ai eu a cette epoque 11jours d arret avec certificat médicale)je lui ai fait face et l ai repoussée pour eviter ses coups de poings et comme j ai explique au gendarme c est certainement en repousant ses assauts qu elle a eu des marques au cou et torse pour les marques a ses poignets je lui ai saisi les poignets pour arreter ses coups. J ai clairement explique cela mais apparament le gendarme ne me crois pas puisque je suis convoqué devant le delegue du procureur le lundi 13 dans l apres midi Comment cela va t il ce passer devant le delegue va t il m ecouter que dois je

faire Cordialement

Par Visiteur

Cher monsieur,

Mon ex épouse a un certificat avec arrêt de 6 jours j ai expliqué au gendarme que c'est elle qui m'a suivi après lui, avoir dit d'arrêter de m'insulter (suite à une nouvelle insulte prononcée ce jour là)

Je comprends comment dans le premier message, vous expliquez que vous lui avez simplement tenu les poignets et qu'elle se retrouve aujourd'hui avec 6 jours d'ITT? L'avez-vous frappé? Si oui, dans quelles parties du corps?

Au reste, la convocation devant le délégué du procureur est une bonne chose. Cela signifie probablement qu'il va y avoir un rappel à la loi et qu'aucune sanction ne va être prononcée à votre encontre.

Très cordialement.

Par Visiteur

Bonjour NON je ne l'ai jamais frappé seulement averti que je pourrai lui en mettre une car ce soir là encore je me suis vue gratifiée de vieux con. () et me dirigeant chez moi située à qq mètres je l'ai entendu me dire "viens je vais te casser dix côtes cette fois" ensuite ne désirant pas prendre ses coups de poing je l'ai repoussé puis finalement pris les poignets j'ai appelé au secours à l'aide c'est là que mon voisin entendant ma voix est arrivé Son IT est pour des marques aux poignet et sur le torse Quinze jours au paravant elle est entrée chez moi à ma grande surprise alors que personne ne lui avait demandé d'entrer elle m'a insulté et insulté mon épouse. Même si comme le gendarme me l'a fait remarquer je l'ai pas menacé mais désirant avant tout que ses insultes cessent cordialement

Par Visiteur

Cher monsieur,

Oui, mais au risque de tourner en rond, comment peut-elle justifier avoir 6 jours d'ITT? Elle doit bien présenter des blessures que vous en soyez ou non l'auteur?

Très cordialement.

Par Visiteur

Désolé mais je vous ai expliqué que ne désirant pas recevoir ses coups en un premier temps je l'ai repoussé pour moi il était important de la repousser pour me défendre et ses marques aux poignets sont dues certainement lorsque je les ai saisis pour la neutraliser. Rappelez-vous je vous écrit vous disant "C'est suite à mes appels que mon voisin est sorti. Je ne vais quand même pas appeler à l'aide au secours si réellement je suis après frapper mon ex épouse La frapper !Chose que je n'ai jamais fait même lorsque moi j'ai eu 10 jrs d'IT. enfin j'admet que ce ne sera juste un rappel de la loi car j'ai des preuves écrites noir sur blanc par un JAF lors de mon divorce qu'elle s'est saisie d'un couteau pour menacer un de mes fils qu'elle m'a insulté de sale vieux blanc raciste et qu'il y a un an elle m'a méchamment accusé avec plainte POUR AGRESSION SEXUEL SUE MINEUR DE MOINS DE QUINZE ANS CHEZ QUI EST LA VIOLENCE?suite à ma garde à vue de 24 hres et perquisition à mon domicile le procureur a FERME ce dossier sans suite avant la fin de ma garde à vue D'ailleurs trois mois après me présentant à la gendarmerie pour déposer plainte pour Denonciation calomnieuses Après TROIS essais enfin un gendarme a accepté d'enregistrer ma plainte à la gendarmerie A ce jour malgré un courrier adressé au Procureur lui demandant pourquoi après tout ce temps je n'avais pas eu de réponse suite à ma plainte J'aimerais obtenir un document officiel relatant mon innocence Une Réponse classée ss suite ou positive? Vous souhaitant bonne réception Maître acceptez mes respectueuses salutations

Par Visiteur

Cher monsieur,

Désolé mais je vous ai expliqué que ne désirant pas recevoir ses coups en un premier temps je l'ai repoussé pour moi il était important de la repousser pour me défendre et ses marques aux poignets sont dues certainement lorsque je les ai saisis pour la neutraliser. Rappelez-vous je vous écrit vous disant "C'est suite à mes appels que mon voisin est sorti. Je ne vais quand même pas appeler à l'aide au secours si réellement je suis après frapper mon ex épouse. La frapper ! Chose que je n'ai jamais fait même lorsque moi j'ai eu 10 jrs d'ITT. enfin j'admet que ce ne sera juste un rappel de la loi car j'ai des preuves écrites noir sur blanc par un JAF lors de mon divorce qu'elle s'est saisie d'un couteau pour menacer un de mes fils qu'elle m'a insulté de sale vieux blanc raciste et qu'il y a un an elle m'a méchamment accusé avec plainte POUR AGRESSION SEXUELLE SUE MINEUR DE MOINS DE QUINZE ANS CHEZ QUI EST LA

Je n'ai jamais dit que vous l'aviez frappé, et je ne remet pas en cause le fait que vous vous soyez défendu. Je vous demande juste Comment madame peut-elle justifier avoir 6 jours d'ITT? C'est tout simplement ma question. Vous pensez qu'elle s'est blessée elle-même?

Pour la convocation du délégué de procureur, ce dernier ne peut prononcer aucune sanction sans votre accord. En conséquence, soit il fait un rappel à la loi ou quelque chose de similaire et cela n'a aucune incidence. Il n'y a pas d'inscription au casier, cela n'est techniquement pas une condamnation. Soit il propose une sanction en vue d'une composition pénale et dans ce cas, il vous suffira de refuser de signer.

Au reste, pour la dénonciation calomnieuse, il faut qu'il y ait une ordonnance de non lieu du juge d'instruction ou bien une décision de relaxe du tribunal. Si le procureur a classé sans suite, alors vous ne pouvez pas déposer plainte pour dénonciation calomnieuse. C'est ce qui probablement explique que cela ne soit pas allé plus loin.

Très cordialement.